



Restore Nettoyant Filtre à Particules

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

MSDS Version: E05.00

Date d'émission: 23/02/2015

Blend Version: 4

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit : Restore Nettoyant Filtre à Particules
Code du produit : S42041

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Additif pour gazole

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Groupe Restore - Biral N.V.
Rue de l'Echauffourée 1
7700 MOESKROEN (MOUSCRON) - België
T +32 (0)56 33 38 40 - F +32 (0)56 33 38 07
biral.lubricants@laposte.net - www.biral-lubricants.be

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : BIG: 0032 (0)14 58 45 45

Pays

Belgique/België

France

Organisme/Société

Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum
c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid

ORFILA

Adresse

Rue Bruyn 1
1120 Bruxelles/Brussel

Numéro d'urgence

+32 70 245 245

+33 1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

STOT RE 1 H372
Asp. Tox. 1 H304
Aquatic Chronic 3 H412

Texte complet des phrases H: voir section 16

Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]

Xn; R65
Xn; R48/20
R66

Texte complet des phrases R: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS08

Mention d'avertissement (CLP)

: Danger

Composants dangereux

: Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)

Mentions de danger (CLP)

: H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes (système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

Restore Nettoyant Filtre à Particules

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

	terme
Phrases EUH	: EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
Conseils de prudence (CLP)	: P102 - Tenir hors de portée des enfants P405 - Garder sous clef P260 - Ne pas respirer les vapeurs P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin P331 - NE PAS faire vomir P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	% w	Classification selon la directive 67/548/CEE
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)	(Numéro CE) 919-164-8 (N° REACH) 01-2119473977-17	>= 90	Xn; R48/20 Xn; R65 R66
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	(n° CAS) 64742-47-8 (Numéro CE) 265-149-8 (Numéro index) 649-422-00-2	1 - 2,5	Xn; R65 R66
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	(n° CAS) 64742-94-5 (Numéro CE) 265-198-5 (Numéro index) 649-424-00-3	0,1 - 1	Xn; R65 N; R51/53 R66 R67
Naphtalène substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(n° CAS) 91-20-3 (Numéro CE) 202-049-5 (Numéro index) 601-052-00-2 (N° REACH) 01-2119561346-37	0,02 - 0,1	Carc. Cat. 3; R40 Xn; R22 N; R50/53
Nom	Identificateur de produit	% w	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)	(Numéro CE) 919-164-8 (N° REACH) 01-2119473977-17	>= 90	STOT RE 1, H372 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 3, H412
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	(n° CAS) 64742-47-8 (Numéro CE) 265-149-8 (Numéro index) 649-422-00-2	1 - 2,5	Asp. Tox. 1, H304
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	(n° CAS) 64742-94-5 (Numéro CE) 265-198-5 (Numéro index) 649-424-00-3	0,1 - 1	STOT SE 3, H336 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411
Naphtalène substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	(n° CAS) 91-20-3 (Numéro CE) 202-049-5 (Numéro index) 601-052-00-2 (N° REACH) 01-2119561346-37	0,02 - 0,1	Carc. 2, H351 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Textes des phrases R et H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Surveiller les fonctions vitales. Victime consciente avec troubles resp.: position semi-assise. Victime sans connaissance: maintenir les voies aériennes libres. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou oxygène. Arrêt cardiaque: réanimer la victime. Vomissement: prévenir l'asphyxie/la pneumonie aspiratoire. Choc: de préférence sur le dos, jambes légèrement relevées. Surveiller la victime en permanence. Apporter une aide psychologique. Prévenir le refroidissement en couvrant la victime(ne pas réchauffer). Maintenir la victime calme, lui éviter tout effort physique. En fonction de l'état: médecin/hôpital.
Premiers soins après inhalation	: S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Restore Nettoyant Filtre à Particules

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

- Premiers soins après contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Ingestion à fortes doses: hospitalisation immédiate.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Mousse AFFF. de la poudre ABC.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Liquide combustible. Dû à l'écoulement ou à l'agitation, ce matériau risque d'accumuler des charges électrostatiques et de s'enflammer au moment de leur décharge par éclat.

Danger d'explosion : Aucun danger d'explosion direct.

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Prendre des précautions spéciales pour éviter des charges d'électricité statique. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Lunettes de protection. Ecran facial.

Procédures d'urgence : Délimiter la zone de danger. Boucher les parties souterraines. Fuite importante/en milieu confiné: AR à air comprimé. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Pomper/recueillir le produit libéré dans des récipients appropriés.

Procédés de nettoyage : Mettre la substance absorbée dans des conteneurs qui ferment. Mettre la substance absorbée dans des conteneurs qui ferment. Nettoyer avec des détergents. Eviter les solvants.

6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : conforme à la réglementation. Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau. Ne présente pas de risques particuliers dans les conditions normales d'hygiène industrielle.

Mesures d'hygiène : Observer l'hygiène usuelle. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Restore Nettoyant Filtre à Particules

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	: Conforme à la réglementation. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.
Lieu de stockage	: Conforme à la réglementation. Stocker dans un endroit bien ventilé. Ventilation au niveau du sol.
Prescriptions particulières concernant l'emballage	: Conserver uniquement dans le récipient d'origine. correctement étiqueté.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)

Italie - Portugal - USA	ACGIH TWA (ppm)	100 ppm
ACGIH		

Naphtalène (91-20-3)

UE	IOELV TWA (mg/m³)	50 mg/m³
UE	IOELV TWA (ppm)	10 ppm
Belgique	Valeur seuil (mg/m³)	53 mg/m³
Belgique	Valeur seuil (ppm)	10 ppm
Belgique	Valeur courte durée (mg/m³)	80 mg/m³
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	15 ppm
Belgique	Classification additionnelle	D

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Ne nécessite pas de mesure technique spécifique ou particulière.
Équipement de protection individuelle	: Gants. Lunettes de sécurité.



Protection des mains	: Néoprène. Caoutchouc nitrile. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et il diffère d'un fabricant à l'autre. Temps de pénétration à déterminer avec le fabricant des gants.
Autres informations	: Temps de rupture : >30'. Épaisseur du matériau des gants >0,1 mm.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Limpide.
Couleur	: Jaune.
Odeur	: Odeur caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	:
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
indice de réfraction	: 1,449
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: 62 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible

Restore Nettoyant Filtre à Particules

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique @20°C	: 804 kg/m ³
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Log Kow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique @40°C	: 1,24 mm ² /s
Viscosité, dynamique @40°C	: Aucune donnée disponible
Viscosité	:
Viscosité Index	:
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Teneur en COV	: 99,31 %
Indications complémentaires	: Les données physiques et chimiques dans cette section sont des valeurs typiques pour ce produit et ne sont pas prévues comme caractéristiques de produit.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Conserver à l'écart des acides forts et oxydants forts.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
----------------	---

Naphtalène (91-20-3)

ATE CLP (voie orale)	500,000 mg/kg de poids corporel
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Risque avéré d'effets graves pour les organes (système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Restore Nettoyant Filtre à Particules

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général

: Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Ecologie - eau

: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Naphtalène (91-20-3)

CL50 poisson 1

6,08 mg/l 96h

12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, aromatiques (2-25%)

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Eliminer en centre de traitement agréé.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

Non réglementé pour le transport

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.6.1. Transport par voie terrestre

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.2. Transport maritime

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

Restore Nettoyant Filtre à Particules

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l'Annexe XVII

Restore Nettoyant Filtre à Particules n'est pas sur la liste Candidate REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV : 99,31 %

15.1.2. Directives nationales

Classe de danger pour l'eau (WGK) : 2 - Présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)

Aquatic Acute 1

Aquatic Chronic 1

Aquatic Chronic 2

Aquatic Chronic 3

Asp. Tox. 1

Carc. 2

STOT RE 1

STOT SE 3

H302

H304

H336

H351

H372

H400

H410

H411

H412

R22

R40

R48/20

R50/53

R51/53

R65

Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4

Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1

Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1

Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2

Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 3

Danger par aspiration, Catégorie 1

Cancérogénicité, Catégorie 2

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, Catégorie 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3

Nocif en cas d'ingestion

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

Peut provoquer somnolence ou vertiges

Susceptible de provoquer le cancer

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Très toxique pour les organismes aquatiques

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Nocif en cas d'ingestion

Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes

Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion

Restore Nettoyant Filtre à Particules

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges
N	Dangereux pour l'environnement
Xn	Nocif

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit